

## Commune de MONTIGNY-SUR-LOING

**PROCES-VERBAL DE SEANCE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 DECEMBRE 2025 à 18 h 30  
Publication liste des délibérations : 21.12.2025**

**23 conseillers en exercice**

**Quorum : 12**

Les membres du Conseil Municipal, convoqués par écrit à domicile le 10 décembre 2025, se sont réunis en séance publique, à la Mairie, le 16 décembre 2025, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de Madame MONCHECOURT Sylvie, Maire.

Madame le Maire ouvre la séance, demande un secrétaire et procède à l'appel.

**Secrétaire de séance** : M. Leblanc

**17 présents** : Mme Monchecourt, Maire - M. Corbel - Mme Archaux - M. Leblanc, Adjoints.  
M. Grenet - M. Frichet - Mme Fernandes - M. Torres Da Costa – M. Bordet - Mme Tissier - Mme Costérizant - M. Colas – Mme Ferry - Mme Cerqueira - M. Duhén - Mme Triguel - Mme Jacquenet  
Formant la majorité des membres en exercice.

**2 absents excusés et représentés** :  
Mme Redon pouvoir à Mme Fernandes  
M. Valenti pouvoir à Mme Monchecourt

**1 absent excusé, non représenté** : M. Morisseau

**3 absents, non excusés** : Mme Audo - M. Moinaux - Mme Golano

**Assistait également à la réunion** : Mme Massias, Directrice Générale des Services

Mme le Maire appelle les éventuelles observations sur le compte-rendu de la séance précédente. Aucune observation n'est formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

M. Colas revient sur la mutuelle destinée aux habitants et demande où en est le projet.  
Mme Jacquenet répond qu'une proposition a été reçue. Un autre organisme a été contacté, mais n'a pas encore répondu.  
M. Duhén demande si on sait quand fermera la Poste.  
Mme le Maire répond qu'elle n'a pas eu plus d'informations.  
Mme Tissier précise que la Poste a de gros problèmes de personnel, pas de remplacement pour les agents malades et du personnel qui va partir en retraite.

---

## **ORDRE DU JOUR**

---

### **INFORMATIONS-COMMUNICATION**

#### **AFFAIRES BUDGETAIRES**

1. Décision modificative n° 1
2. Autorisation d'engagement de dépenses d'investissement 2026

#### **AFFAIRES FINANCIERES**

3. Tarifs des services publics locaux 2026
4. Installation de la vidéosurveillance – demande de subvention
  - 4.1 DETR – DSIL
  - 4.2 Conseil Régional d'Ile de France
  - 4.3 Conseil Départemental de Seine et Marne

#### **INTERCOMMUNALITE**

5. Convention Territoriale Globale (CTG) - signature de la convention

#### **AFFAIRES DIVERSES**

---

---

## INFORMATIONS - COMMUNICATION

---

---

### Autorisations d'urbanisme depuis le dernier conseil

Déclarations préalables : 7          Permis de construire : 1          DIA : 13          CU : 14

### Relevé des décisions du Maire prises en application de la délégation donnée au Maire

ORDRE	DATE	OBJET
2025-08	15/12/2025	Convention relative à la mise à disposition gratuite de 3 abris-voyageurs par le Département de Seine et Marne – renouvellement pour 5 ans

---

---

## DELIBERATIONS

---

---

### AFFAIRES BUDGETAIRES

#### **2025-04-01 : DECISION MODIFICATIVE n°1**

Sur la proposition du Maire,

VU l'article L. 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la nomenclature budgétaire et comptable M57 ;

VU le Budget Primitif 2025 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'ajuster les comptes de dotations aux amortissements et amortissements du matériel de bureau et mobilier ;

**Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'UNANIMITE :**

**- ADOPTE la décision modificative n°1 ci-après :**

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution des crédits	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
681 – Dot. aux amort., aux dépréc. et aux prov.		205,00		
6558 – autres contributions obligatoires	205,00			
<b>INVESTISSEMENT</b>				
28184 – Amort. Matériel de bureau et mobilier				205,00
10226 – Taxe d'aménagement			205,00	
<b>TOTAL</b>	<b>205,00</b>	<b>205,00</b>	<b>205,00</b>	<b>205,00</b>

**Ont voté : 19 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION**

**2025-04-02 : AUTORISATION D'ENGAGEMENT DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2026**

Sur la proposition du Maire,

VU la loi du 5 janvier 1988 en son article 15 modifié par la loi n°98-135 du 7 mars 1998 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 1612-1 ;

VU les crédits ouverts en section d'investissement pour l'exercice 2025 ;

VU les restes à réaliser 2024 ;

**Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'UNANIMITE :**

- AUTORISE le Maire à engager liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2025 jusqu'à l'adoption du budget primitif 2026, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, afin de régler les travaux en cours ou engagés et non réalisés selon les montants et affectations ci-après :**

<b>AUTORISATION D'ENGAGEMENT DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2026</b>					
<b>CHAPITRE/ ARTICLE</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>CREDITS OUVERTS 2025 (BP-DM- RAR n-1)</b>	<b>RAR n-1 (2024)</b>	<b>CREDIT A PRENDRE EN COMPTE</b>	<b>CREDITS AUTORISES</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>				
203	Frais d'études	10 000,00		10 000,00	<b>2 500,00</b>
2051	Concession, droits similaires	5 000,00		5 000,00	<b>1 250,00</b>
		15 000,00	0,00	15 000,00	3 750,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>				
2131	Bâtiments publics	190 000,00		190 000,00	<b>47 500,00</b>
2135	Installations générales, agencements	91 450,14	19 150,14	72 300,00	<b>18 075,00</b>
2138	Autres constructions	20 000,00		20 000,00	<b>5 000,00</b>
2151	Réseaux de voirie	80 000,00		80 000,00	<b>20 000,00</b>
2152	Installations de voirie	50 000,00		50 000,00	<b>12 500,00</b>
21538	Autres réseaux	20 000,00		20 000,00	<b>5 000,00</b>
2156	Matériel et outillage d'incendie	10 000,00		10 000,00	<b>2 500,00</b>
2157	Matériel et outillage de voirie	40 000,00		40 000,00	<b>10 000,00</b>
2158	Autres installations, matériel et outillage	30 000,00		30 000,00	<b>7 500,00</b>
2181	Instal générales agencements	60 000,00		60 000,00	<b>15 000,00</b>
2182	Matériel de transport	20 000,00		20 000,00	<b>5 000,00</b>
2183	Matériel informatique	20 000,00		20 000,00	<b>5 000,00</b>
2184	Matériel de bureau et mobilier	60 000,00		60 000,00	<b>15 000,00</b>
2188	Autres immobilisations	16 300,00		16 300,00	<b>4 075,00</b>
		707 750,14	19 150,14	688 600,00	172 150,00
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>				
231	Immobilisations corporelles en cours	321 109,87	17 186,23	303 923,64	<b>75 980,91</b>
		321 109,87	17 186,23	303 923,64	75 980,91
		1 043 860,01	36 336,37	1 007 523,64	251 880,91

**Ont voté : 19 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION**

### **2025-04-03 : TARIF DES SERVICES PUBLICS LOCAUX 2026**

Sur la proposition du Maire,

*VU le code général des collectivités territoriales ;  
notamment ses articles L2121-29, L1611-4 et L2331-2 ;  
CONSIDERANT qu'il y a lieu d'actualiser les tarifs des services publics locaux ;*

**Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'UNANIMITE :**

**- FIXE les tarifs des services publics locaux applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 selon le tableau ci-annexé.**

**Ont voté : 19 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION**

### **2025-04-04/1 : INSTALLATION DE LA VIDEOSURVEILLANCE – DEMANDE DE SUBVENTION DETR - DSIL**

Mme le Maire expose que par délibération du 7 avril 2025, l'installation d'un système de vidéoprotection a été approuvée. Depuis ? la phase n°1 concernant les études techniques et financières est terminée. L'implantation initiale a été optimisée permettant la suppression de deux caméras. Le projet compte désormais 11 caméras.

La phase n°2 consistant en l'élaboration du dossier d'autorisation préfectorale est sur le point d'être finalisée pour l'envoi en sous-préfecture.

Parallèlement, les demandes de subvention doivent être adressées aux différents partenaires.

Mme Tissier constate que le projet est financé à hauteur de 80 %. Est-on sûr d'avoir les subventions ?

Mme le Maire répond que non, qu'il n'est pas certain d'avoir le maximum.

M. Colas informe qu'il a assisté à la 1<sup>ère</sup> réunion et qu'il n'a jamais été convoqué à d'autres. Y en a-t-il eu d'autres ?

Mme le Maire répond qu'il n'y a pas eu d'autres réunions.

M. Colas demande où seront installés les écrans de contrôle.

Mme le Maire répond que l'écran sera installé dans le bureau du jardin. La nouvelle équipe choisira la pertinence de l'emplacement.

Sur la proposition du Maire,

*VU le code général des collectivités territoriales ;  
VU la délibération en date du 7 avril 2025 approuvant le principe d'installation de la vidéoprotection sur le territoire de la commune ;*

**Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'UNANIMITE :**

- ADOPTE l'opération « installation d'un système de vidéoprotection » pour un montant de 87 549,18 € HT soit 105 059,02 € TTC,**
- DECIDE de présenter un dossier de demande de subvention ETAT dans le cadre de la programmation 2026,**
- S'ENGAGE à financer l'opération telle que présentée ci-dessous :**

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
<b>Financements publics</b>			
Etat	DETR-DSIL	30 116,92	43 %
Région	Bouclier sécurité	24 513,77	35 %
Département – AMO (40 %)	Bouclier sécurité	3 038,00	
Département – Matériel (20 %)	Bouclier sécurité	12 488,87	
<b>Auto-financement</b>			
Fonds propres		17 391,62	20 %
Emprunt		/	
<b>Total HT</b>		<b>87 549,18</b>	

- *DIT que la dépense sera inscrite au budget 2026, à l'article 231 de la section d'investissement,*
- *AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.*

**Ont voté : 19 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION**

**2025-04-04/2 : INSTALLATION DE LA VIDEOSURVEILLANCE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE**

Sur la proposition du Maire,

*VU le code général des collectivités territoriales ;  
 VU la délibération en date du 7 avril 2025 approuvant le principe d'installation de la vidéoprotection sur le territoire de la commune ;  
 CONSIDERANT le soutien apporté par la Région Ile de France en faveur du développement de la vidéoprotection par son dispositif « soutien à l'équipement en vidéoprotection » ;*

**Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'UNANIMITE :**

- *ADOpte l'opération « installation d'un système de vidéoprotection » pour un montant de 87 549,18 € HT soit 105 059,02 € TTC,*
- *SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Régional d'Ile de France au taux maximum de 35 %,*
- *S'ENGAGE à autofinancer l'opération pour la part restante,*
- *DIT que la dépense sera inscrite au budget 2026, à l'article 231 de la section d'investissement,*
- *AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.*

**Ont voté : 19 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION**

**2025-04-04/3 : INSTALLATION DE LA VIDEOSURVEILLANCE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE SEINE ET MARNE**

Sur la proposition du Maire,

*VU le code général des collectivités territoriales ;  
 VU la délibération en date du 7 avril 2025 approuvant le principe d'installation de la vidéoprotection sur le territoire de la commune ;  
 CONSIDERANT le soutien apporté par le Département de Seine-et-Marne en faveur du déploiement de la vidéoprotection par son dispositif « bouclier de sécurité » ;*

**Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'UNANIMITE :**

- **ADOpte l'opération « installation d'un système de vidéoprotection » pour un montant de 87 549,18 € HT soit 105 059,02 € TTC,**
- **SOLLICITE une subvention auprès du Département de Seine et Marne au taux maximum de 20 % pour l'acquisition du matériel de vidéoprotection et au taux maximum de 40 % pour la mission d'assistance à maître d'ouvrage,**
- **S'ENGAGE à autofinancer l'opération pour la partie restante,**
- **DIT que la dépense sera inscrite au budget 2026, à l'article 231 de la section d'investissement,**
- **AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.**

**Ont voté : 19 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION**

## **INTERCOMMUNALITE**

### **2025-04-05 : CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)**

Mme le Maire expose que la Convention Territoriale Globale (CTG) est un accord-cadre conclu entre les acteurs locaux et la CAF visant à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants.

Les principaux apports de la CTG reposent sur l'accompagnement technique et financier de la CAF et la mise en place d'actions personnalisées à son territoire.

La CTG intéresse une série de politiques publiques locales dont :

- l'accès aux droits et l'inclusion numérique,
- la petite enfance,
- la parentalité,
- l'enfance et la jeunesse,
- l'animation de la vie sociale,
- le logement et l'habitat adapté aux enjeux du territoire,
- une diversité des besoins sociaux des habitants.

Dédiée aux habitants du territoire, la démarche d'un diagnostic partagé a permis une meilleure prise en compte des besoins sociaux grandissants sur le territoire et pour lesquels des actions pourront être engagées en « thématiques ».

Par la présente délibération, la municipalité intègre une CTG comportant la Communauté de Communes, la CAF et les communes du territoire, pour une durée de 5 ans (2026-2030).

Mme Tissier s'étonne de ne pas avoir eu une 1<sup>ère</sup> convention à voter.

Mme le Maire répond que la 1<sup>ère</sup> convention a bien été votée.

Mme Archaux ajoute que la CAF finance des actions au niveau de la Communauté de Communes et accessibles à tous les habitants du territoire.

Mme Tissier informe que c'était l'ancienne convention enfance jeunesse.

Sur la proposition du Maire,

*VU le code général des collectivités territoriales ;*

*VU le code de la sécurité sociale ;*

*VU le code de l'action sociale et des familles ;*

*VU la Convention Territoriale Globale (CTG) annexes consultables en ligne\* ;*

**Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'UNANIMITE :**

- **APPROUVE la Convention Territoriale Globale ci-annexée,**
- **AUTORISE le Maire à signer la convention et tout document en relation avec la présente délibération.**

**Ont voté : 19 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION**

\*Annexes CTG consultables en ligne :

- ✓ [CTG CCMSL Convention 2026-2030](#)
- ✓ [CTG ANNEXE 1 Diagnostic partagé CTG CCMSL](#)
- ✓ [CTG ANNEXE 2 Liste des équipements et services soutenus par la collectivité compétente](#)
- ✓ [CTG ANNEXE 3 Plan d'actions - moyens mobilisés par signataire \(objectifs partagés\)](#)
- ✓ [CTG ANNEXE 4 Modalités de pilotage stratégique et opérationnel et suivi de la CTG](#)

## QUESTIONS DIVERSES

M. Colas demande où en est l'éboulement de la route de Grez.

Mme le Maire répond que le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) doit passer, le Sous-Préfet à sa prise de fonction m'a assurée faire le nécessaire. Malgré tout, le propriétaire a fait des travaux et dès qu'ils seront finis, on pourra ouvrir la route.

M. Corbel ajoute que les  $\frac{3}{4}$  du mur ont été consolidés, l'autre partie a été détruite. Le propriétaire doit néanmoins régulariser par une déclaration préalable pour se mettre en conformité.

M. Duhén évoque la « boîte papillon » et demande si cela sera mis en place.

Mme le Maire répond qu'elle veut savoir si l'Education Nationale donne son aval. A suivre...

M. Duhén demande où en est le bassin d'orage et les 3 solutions proposées.

M. Corbel répond que plusieurs scénarios sont proposés.

Mme le Maire dit qu'il y a une mise en demeure du Préfet pour une remise aux normes de la station d'épuration.

M. Corbel précise que le SIDASS travaille dessus, qu'il y a un agenda à respecter.

M. Colas soulève le prix de l'eau avec le SIDEAU.

M Duhén dit que Bourron Marlotte paye moins cher.

M. Corbel informe que le SIDEAU fait des travaux sur ses canalisations pour supprimer les fuites d'eau.

M. Frichet demande si la personne qui vend des huitres paye une redevance pour occupation du domaine public.

Mme le Maire répond : oui.

Mme Costérisant demande la date des vœux.

Mme le Maire répond que la date n'est pas fixée.

La séance est levée à 19 h 10.

**Le Secrétaire,  
D. LEBLANC**

**Le Maire,  
S. MONCHECOURT**



## TARIFS DES SERVICES PUBLICS LOCAUX 2026

Délibération n° 2025-04-03

*Tarifs des divers services publics applicables à compter du 1er janvier 2026*

LOCATION DE SALLES		2026
<b>Vanne Rouge</b>	Montignons	107,00
	Associations extérieures et Personnes extérieures	209,00
	caution	156,00
<b>Long Rocher</b>	Montignons	424,00
	caution	520,00
<b>Georges Barrois</b>	Associations Communauté de Communes Moret Seine et Loing	530,00
	caution	832,00
CIMETIERE		
Concession 15 ans		169,00
Concession 30 ans		339,00
Concession 50 ans		658,00
Caveau provisoire		
	1ère semaine	46,00
	par jour	5,30
Columbarium	Case 30 ans	375,00
	Case 15 ans	243,00
	plaque de fermeture	106,00
OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC		
Commerçants	m2 / mois	3,25
Marché et ambulants	ml / jour	3,25
PERSONNEL		
Travaux en régie	tarif horaire	59,00
FRAIS DE REPRODUCTION		
Extraits de cadastre ou tout document d'urbanisme communicable		
	A4	0,20
cf. délibération 2015-01-01 du 4 février 2015	A3	0,40
	couleur A4	0,40
	couleur A3	0,80